

PERMANENCES À LA LOGE

- du lundi au vendredi inclus : 7:30 à 8:30 – 18:30 à 19:30
- le samedi : 11:00 à 12:00

Contacts : 05.61.32.17.29 — 06.16.47.21.82
contact.gardien@ranguel-marti.org

VISITE HEBDOMADAIRE DU SYNDIC

Chaque mardi matin, Marc FRAYSSE vous reçoit à la conciergerie, de préférence de 9:00 à 9:30 et de 11:30 à 12:00

Entre ces horaires, il visite la résidence, rencontre les membres du Conseil Syndical et transmet des consignes à nos employés.

JOINDRE LE SYNDIC FONCIA



Gestionnaire :

Marc FRAYSSE — 05.61.12.50.60 — marc.fraysse@foncia.com

Assistante : Sarah MILAN – 05.61.12.50.51 - sarah.milan@foncia.com

Comptable :

Christelle SKINAZY — 05.62.26.93.06 — christelle.skinazy@foncia.com

LE CONSEIL SYNDICAL



En séance plénière, nous avons reconduit à la présidence, Henri Loustau, à la vice-présidence, Catherine Cirque et au secrétariat, Michèle Lochon.

Plan pluriannuel de travaux : Nous avons reçu la société AC-CEO qui avait été désignée par l'AG pour établir un diagnostic de notre copropriété et prioriser les échéances des prochains travaux à effectuer (isolation thermique, réfection des cages

d'escalier, maintien aux normes des ascenseurs, enlèvement des éléments amiantés...). La commission Travaux sera chargée d'étudier toutes les possibilités afin de présenter au vote de la prochaine AG le plan pluriannuel de travaux.

Conseil : si vous envoyez un courriel au syndic, n'oubliez pas de le mettre en copie au conseil syndical contact.cs@ranguel-marti.org

Résidence Ranguel Michel Marti

www.ranguel-marti.org



Conseil Syndical

contact.cs@ranguel-marti.org

Bulletin

55

Le bulletin de tous les résidents, propriétaires et locataires.

COMPORTEMENT INTOLÉRABLE !

On ne compte plus les fois où notre gardien et notre employé d'immeuble font face à l'agressivité des résidents venant faire état à la conciergerie d'ennuis passagers.

Ces attitudes sont proprement intolérables d'autant moins que les salariés de la copropriété ne sont en rien responsables des règles qu'ils font appliquer ou de l'intervention de telle ou telle entreprise.

MERCI DE RESTER COURTOIS ENVERS NOS SALARIÉS !

Il est dommage et triste d'être obligés de rappeler des règles du « vivre ensemble »

JE VIENS DE M'INSTALLER... JE ME PRÉSENTE À LA CONCIERGERIE POUR ÉQUIPER BOÎTE À LETTRES ET TABLEAU-INTERPHONE

PARKING

Nouvel équipement : les bornes escamotables

Ce nouveau dispositif permet de réserver 218 places aux seuls résidents Ranguel Michel Marti.

Lorsque la Mairie aura mis en place le stationnement payant sur la voie publique, chacun pourra apprécier ces places malheureusement pas assez nombreuses.

Pour tout dysfonctionnement, appeler la permanence DIP au
0800 94 08 46

en indiquant bien le numéro de référence de la borne, étiquette collée sur le totem ou le boîtier de commande.



ENCOMBRANTS

Appelez Allo-Toulouse
05.61.22.22.22 !

Prenez rendez-vous !

L'enlèvement devant votre
entrée est gratuit !

Je ne suis pas seul ! je respecte les autres !

**JE JETTE MES SACS POUBELLES
AU SOUS-SOL,
DANS LES CONTAINERS.**

Incidence directe des nombreuses collocations,
qui dit rentrée universitaire
dit augmentation sensible du nombre des résidents !

Étudiantes, étudiants, vous êtes les bienvenus.

Présentez-vous à la conciergerie pour le marquage boîte à lettres et interphone.

**Voyez dans quel état vous mettez vos voisins
par vos fêtes nocturnes longues, bruyantes,
sans souci de ceux qui travaillent, des en-
fants, des personnes âgées.**

Merci de rester raisonnables ! Et n'oubliez pas
que si vous êtes l'objet de trop de plaintes,
votre bail de location peut être remis en cause.



TRAVAUX BRUYANTS

La loi impose un cadre strict à
tous les particuliers.

Horaires à respecter :

- ◊ De 9h à 12h et de 13h30 à 19h30 en semaine ;
- ◊ De 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi ;
- ◊ **De 10h à 12h les dimanches et jours fériés**

ATTENTION : NUL N'EST À L'ABRI DES EXPLOSIONS DUES AU GAZ.

Pendant la seconde quinzaine d'août, à la suite d'un incident ayant provoqué l'intervention des sapeurs-pompiers, l'alimentation générale du gaz a été coupée au 12 rue Duguay Trouin.

GRDF a indiqué la procédure à suivre pour permettre d'ouvrir à nouveau l'alimentation en gaz :

1. Faire contrôler par une entreprise agréée le bon fonctionnement des conduits d'extraction des gaz brûlés en partie commune et dans chaque appartement.
2. Faire contrôler par une entreprise agréée la conformité de l'installation et le bon état des appareils utilisant le gaz (chaudière) dans chaque appartement.

Ce n'est que suite aux rapports positifs communiqués à GRDF que le gaz est rétabli appartement par appartement. Cette procédure de plusieurs semaines est très gênante pour les résidents.

Au 12 rue Duguay Trouin, plusieurs appartements restent sans gaz. En cause, la vétusté de la chaudière, la non-présentation de fiche d'entretien annuel, la présence d'une hôte aspirante branchée sur les conduits d'évacuation, les conduits d'aération obturés...

Pour éviter ce type de mésaventure, il suffit de respecter les règles de sécurité et de prudence :

1. **Le ramonage annuel des conduits d'extraction des gaz brûlés est obligatoire** et est compris dans les charges pour tous les résidents. La copropriété a un contrat avec la société SAPIAN, seule habilitée à intervenir.
2. **L'entretien annuel de votre chaudière gaz est également obligatoire** et à la charge de l'utilisateur, propriétaire ou locataire.
3. **Les bouches de ventilation** ne doivent pas être condamnées.

**À TOUTES ET À TOUS :
FACILITEZ LE PASSAGE DANS VOTRE APPARTEMENT
POUR LE RAMONAGE OBLIGATOIRE (SOCIÉTÉ SAPIAN)**

En cas de refus de votre part et d'un incident grave, votre responsabilité pourra être retenue devant le Tribunal de Justice.